

Réunion du SPPPI Commission Risques lundi 27 janvier 2020

Alerte - Information - Appropriation des risques

ALERTE / INFORMATION : 2 notions distinctes mais complémentaires

ALERTE = SIGNAL pour adopter des CONSIGNES de comportement



Rappel des Consignes

Les BONS REFLEXES en cas d'ALERTE

Lisez et conservez ces consignes

En cas d'accident industriel majeur, l'alerte sera donnée par des sirènes avec le signal suivant :

DÉBUT D'ALERTE



3 fois 1 mn 41 s

Sirène à son modulé composée de trois cycles d'1 minute et 41 secondes séparés par un intervalle de 5 secondes

Vous entendez ce signal d'alerte, REAGISSEZ IMMEDIATEMENT !

Mettez-vous à l'abri



Quittez votre véhicule
Rejoignez le bâtiment le plus proche
Enfermez-vous dans un local clos

**Fermez portes et fenêtres
Baissez les volets**



Arrêtez les ventilations et bouchez toutes les arrivées d'air (pourtours de portes et de fenêtres, ...)
Éloignez-vous des fenêtres (risque d'éclats en cas d'explosion)
En cas de picotements ou d'odeurs fortes, respirez à travers un mouchoir mouillé

Écoutez et respectez les consignes des autorités



Celles-ci sont diffusées à la radio, en particulier sur le réseau France Bleu
SI l'évolution de la situation le nécessite, le préfet peut ordonner l'évacuation des populations

Ne téléphonez pas



Les lignes téléphoniques doivent rester à disposition des secours
Les informations seront diffusées à la radio et sur les réseaux sociaux officiels des autorités (mairies, Préfet, ...)

**Ne fumez pas
Évitez toute étincelle**



Évitez toute flamme pour ne pas consommer l'oxygène de la pièce

N'allez pas chercher vos enfants à l'école



Ils sont mis en sécurité par leurs enseignants qui connaissent les consignes
Restez à l'abri

**RESPECTEZ CES CONSIGNES
JUSQU'À LA FIN DE L'ALERTE !**

FIN D'ALERTE



1 fois 30 s

Sirène à son continu d'une durée de 30 secondes



sirene-industrie-normandie.fr



L'appropriation du risque

- L'information préventive : Connaitre pour mieux agir
 - > Des dispositifs réglementaires :
 - DDRM
 - DICRIM
 - Plaquette d'information préventive liée aux PPI
 - > Des modalités variées à réinventer



L'appropriation des risques à tous les niveaux

- Chaque acteur de la chaîne des risques est concerné :
 - Citoyen,
 - Elus,
 - Pouvoirs publics (Etat, Collectivités Territoriales)
 - Exploitants
 - Riverains



L'appropriation du risque

- Quelque soit le niveau, l'appropriation du risque passe par le :
 - **Connaitre** : information sur les risques
 - **Prendre en compte** : Interagir avec son environnement (alerte, effets redoutés...)
 - **Se préparer** : Planification opérationnelle (PPI, POI, PCS, PPMS, POMSE, PFMS)
 - **S'entraîner** : Réalisation et participation aux exercices

